

# FORMATION AMBULANCIER EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME D'AMBULANCIER

IFPS : IFSI-IFAS-IFAP-IFA / Centre Hospitalier Agen-Nérac

## PRE REQUIS / CONDITIONS D'ADMISSION / VOIE D'ACCES, DEFINIS PAR ARRETE DU 11 AVRIL 2022

**La formation est ouverte à tous sans niveau scolaire minimum exigé**

**Deux voies d'accès possibles :**

1° La formation initiale, sans condition de diplôme

2° La formation professionnelle continue (FPC)

Pour les candidats visés au 1° : l'inscription s'effectue via l'envoi du dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet de l'IFPS <http://www.ifps-agen.com>

Pour les candidats visés au 2° : l'inscription s'effectue via l'envoi du dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet de l'IFPS <http://www.ifps-agen.com>

La sélection s'effectue par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, aptitudes et motivation à suivre la formation.

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Obtenir le diplôme d'AMBULANCIER

## OBJECTIFS OPERATIONNELS selon le Référentiel de compétences du 11/04/2022

- 1 – Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage
- 2 – Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté
- 3 – Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient
- 4 – Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences
- 5 – Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence
- 6 – Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport
- 7 – Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et façon adaptée à l'état de santé du patient
- 8 – Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant compte la prévention des risques associés.
- 9 – Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations, en assurer la traçabilité.
- 10 – Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoirs professionnels
- 11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

## DUREE

**801 heures réparties sur 23 semaines (sur la base de 35h)**

- 556 heures de formation théorique soit 16 semaines
- 245 heures de formation clinique soit 7 semaines

## DELAI D'ACCES / DATE DE RENTREE

La formation débute le 21/08/2023

## METHODES ET MOYENS MOBILISES

### Modalité(s) pédagogique(s)

Présentiel et/ou distanciel lorsque la situation sanitaire l'impose

### Moyens matériels

Salles équipées multimédia et salle équipée en système en visioconférence avec 15 salles virtuelles

Plateau de formation clinique et technique : salles de travaux pratiques, salles de travaux dirigés, salle équipée en simulation en santé.

### Moyens humains

1 Directrice et 1 adjointe

1 Formateur : Infirmier formateur en collaboration avec les équipes de formateurs IFAS-IFAP et IFSI

1 Documentaliste

1 Secrétaire pédagogique et administrative

Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (ambulanciers, médecins, pharmaciens, psychologues, infirmiers, aides-soignants, partenaires structures sanitaires et médico-sociales).

### Méthodes pédagogiques

Cours magistraux, travaux dirigés, simulation en santé, travaux pratiques, accompagnement et suivis pédagogiques individualisés (API), visites de stage, ateliers d'ergonomie, réalité virtuelle, serious game, projet d'inter professionnalité.

## ACCESSIBILITE – ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, l'IFPS est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Deux référents handicaps accompagnent les élèves dans leur démarche.

Le cas échéant, l'IFPS mobilisera des compétences externes (Centre de Ressource Formation Handicap Nouvelle Aquitaine CRFH) pour la recherche de solution.

## COUTS DE LA SELECTION – VOIE D'ACCES FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

**Droits d'inscription à la sélection : 80 € Nets de taxes**

**Droits d'inscription : 100 € Nets de taxes**

Ces frais sont à acquitter à la confirmation de l'inscription

## COUT DE LA FORMATION

**FORMATION INITIALE** : Financement assuré par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

**FORMATION PROFESSIONNELLE** : Frais de formation : 5760 € Nets de taxes.

Prise en charge employeur ou OPCO

## MODALITES D'EVALUATION

L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'évaluation théorique de chaque bloc de compétences. Il ne peut y avoir de compensation entre blocs de compétences.

Le diplôme d'état d'ambulancier s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique en milieu professionnel.

Certification de la formation : Diplôme d'Etat d'Ambulancier délivré par la DREETS à l'issu du jury de délibération après validation des modules théoriques et compétences pratiques évaluées en stage.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Validité des composantes acquises** : [Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat D'ambulancier](#)

**Nombre de stagiaires formés** : Arrêté N° 2015-0326/DFPA du 31 mars 2015 portant renouvellement d'autorisation des Instituts : 20 places en formation continue à Agen pour la rentrée de février 2023.

**Taux de réussite** : Information à venir pour 2023.

**Équivalence** : Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants : DEAS/DEAP – ARM/DEAES-TPAVF/TPASMS-TP Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger- CQP Assistant médical-BAS ASSP/BACSAPAT- BAC PRO Conducteur de transport routier de marchandises. Personnes titulaires de l'un des diplômes permettant l'exercice de l'une des professions inscrites aux titres Ier, II, III et V du livre III de la quatrième partie du CSP

**Passerelle** : Le diplôme permet une dispense partielle de formation pour l'obtention du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture et Aide-Soignant.

**Suite de Parcours** : Infirmier par la voie FPC.

**Débouchés** : exercice en secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé), en secteur social ou médico-social.

## CONTACT

**Pour toute demande d'inscription ou d'informations administrative, pédagogique et handicap contacter le secrétariat**

Accueil téléphonique : 05.53.77.78.00

Mail secrétariat : [secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr](mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr)

Accueil physique : Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Site Internet : <http://www.ifps-agen.com/>

Adresse postale : Centre Hospitalier Agen-Nérac, IFPS, Route de Villeneuve, 47913 AGEN Cedex 09

Adresse géographique : 43 rue Corps Francs Pommiers, 47000, AGEN

## ACCÈS A L'IFPS

**43 rue Corps Francs Pommiers, 47000, AGEN**

**Accès par la route** : Latitude : 44.2 – Longitude : 0.63333

**Accès par le bus** : Ligne 1 – Station Pompeyrie

Ligne 9 – Station Pompeyrie

